ETOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

cofrac Accréditation N° 3-0810 Portée disponible sur www.cofrac.fr
INSPECTION

GRILLE DE CONTRÔLE MEUBLE DE TOURISME - N° : CU2312-00032 000010 01 V1

V1-2023

Informations générales

Nature du demandeur	**Loueur**
Nom du demandeur	**LOMBARD**
Prénom du demandeur	**PIERRE**
Civilité du demandeur	Monsieur
Adresse du demandeur	20 DUFFRYN AVENUE
Code postal du demandeur	PA19355
Commune du demandeur	MALVERN
Pays du demandeur	USA
Téléphone du demandeur	00 1 4845027181
Courriel du demandeur	pierre.g.lombard@gmail.com
Adresse du logement meublé	8 RUE POMMIER
Code postal du logement meublé	84000
Commune du logement meublé	AVIGNON
Dénomination commerciale, le cas échéant :	
Classement actuel	Non classé
Classement demandé	3*
Date de la visite d'inspection	18/01/2024
Date d'émission du document	20/01/2024

L'organisme de contrôle

Nom de l'organisme qui effectue la visite	**12345 ÉTOILES DE FRANCE**
SIRET de l'organisme	**52519566500019**
Adresse 1 de l'organisme	8 RUE MARCEAU
Adresse 2 de l'organisme	
Code postal de l'organisme	11430
Commune de l'organisme	GRUISSAN
Téléphone de l'organisme	06 46 35 44 25
Fax de l'organisme évaluateur accrédité	
Courriel de l'organisme	contact@etoiles-de-france.fr
Site internet de l'organisme	www.etoiles-de-france.fr
Civilité de l'inspecteur	**Monsieur**
Nom de l'inspecteur	**THIERRY DION**
Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	**NON**
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, précisez le nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance externe :	

RAPPORT DE CONTRÔLE DÉTAILLÉ

N° du critère	Intitulé du critère	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	Surfaces relevées	Commentaires	
	Prérequis							
	Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine	PRQ	-	o	-			
	Chapitre 1 : Equipements et aménagements							
	1.1 Aménagement général							
	Surfaces de l'habitation							
	Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation pour une ou deux personne (studio ou T1)	**18 m2**						
	Surface moyenne minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	**9 m2**				**Étage du meublé :**		**RDC**
	Surface minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	**NA**				**Capacité d'accueil :**		**2**
	Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes par pièce d'habitation, dans la limite de 4 personnes de 1* à 4* et dans la limite de 3 personnes en 5*)	**3 m2**				**Nombre de pièces d'habitation :**		**2**
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	x	5	o	5	29,78 m2		
2	Surface totale majorée	o	5	n	0			Majoration 10% seulement
	Équipement électrique de l'habitation							
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	x	1	o	1			
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	x	3	o	3			
	Téléphonie et communication							
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	o	1	n	0	**Contrainte Technique**	Non	
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	x	2	o	2	**Contrainte Technique**	Non	
7	Accès internet filaire avec câble fourni	o	2	o	2	**Contrainte Technique**	Non	
	Télévision et équipement hi-fi							
8	Télévision à écran plat avec télécommande	x	2	o	2			
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	o	2	o	2			
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	o	1	o	1			
11	Radio	x	2	o	2			
12	Enceinte connectée	o	1	n	0			
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	o	2	n	0			
	Équipement pour le confort du client							
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	x	3	o	3			
15	Le logement est équipé de double vitrage	o	3	o	3	**Contrainte Locale ou Architecturale**	Non	
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	x	5	o	5	**Exception climat**	Non	
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	o	3	n	0	**Exception géographique**	Non	Uniquement dans pièce principale

18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	NA	NA					
19	Séche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	NA	NA			**Exception climat**	Non	
20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	x	2	o	2			
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	x	3	o	3			
22	Fer et table à repasser	x	2	o	2			
	Mobiliers							
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	NA	NA					
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	x	3	o	3			
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	x	4	o	4			
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	x	3	o	3	**Absence de séjour**	Non	
27	Présence d'une table basse	x	1	o	1			
	1.2 Aménagement des chambres							
	Literie							
	Lit(s) pour une personne		**90X190**					
	Lit(s) pour deux personnes		**140X190**					
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	x	4	o	4			1 lit 140x190
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	o	2	o	2			
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	x	2	o	2			
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3*, 4* et 5*	x	2	o	2			
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	x	2	o	2			
	Équipements et mobiliers (dont électriques)							
33	Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	x	2	o	2			
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	o	2	o	2			
35	Présence d'une prise de courant libre située près du lit	o	1	n	0			
36	Présence d'une table de chevet par personne	x	2	o	2			
	1.3 Équipement et aménagement des sanitaires							
	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) :	**6 personnes**						
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement	x	2	o	2	3,187 m2		VMC
38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	x	3	o	3			
39	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	x	3	o	3			
40	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche	o	2	n	0			Bac de douche standard
41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	x	2	o	2			
42	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau	o	2	n	0			

	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements à partir de X personnes :	**7 personnes**						
43	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	NA	NA					moins de 7 personnes
44	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	NA	NA					
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	NA	NA					
	Équipements salle(s) d'eau							
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	x	2	o	2			
47	Présence de produits d'accueil	x	3	o	3			
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	x	2	o	2			
49	Patère(s) ou porte-serviettes	x	1	o	1			
50	Sèche-serviettes électrique	o	2	n	0			
51	Miroir de salle de bain	x	2	o	2			
52	Miroir en pied	o	2	o	2			
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	x	2	o	2			
54	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	x	2	o	2			
55	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	x	1	o	1			
	1.4 Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine							
	Bac(s) à laver							
56	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	x	3	o	3			
	Appareils de cuisson							
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)		**4**		foyers			
	Table de cuisson pour logement à partir de 5 personnes		**4**		foyers			
57	Nombre de foyers respectés	x	3	o	3			
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	o	2	o	2			
59	Four ou mini-four	x	3	o	3			
60	Four à micro-ondes	x	2	o	2			
61	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	x	4	o	4			
62	Hotte aspirante	o	2	o	2			
	Vaisselle et matériels de cuisson							
63	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne : - 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	x	3	o	3			
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	o	1	o	1			
65	Equipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet	x	3	o	3			
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	x	2	o	2			Batteur + Mixeur
67	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	o	3	n	0			

	Autres matériels							
68	Cafetière	x	2	o	2			
69	Machine à expresso	o	2	o	2			
70	Bouilloire	x	1	o	1			
71	Grille-pain	x	1	o	1			
72	Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes	o	2	o	2			
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes	NA	NA					
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	x	4	o	4			
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	x	2	o	2			
76	Poubelle fermée avec couvercle	x	1	o	1			
	1.5. Environnement et extérieurs							
	Ascenseurs							**Habitat individuel**
77	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	NA			**Contrainte Locale ou Architecturale**	Non	
78	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	NA			**Contrainte Locale ou Architecturale**	Non	
	Parking voiture							
79	Emplacement(s) à proximité	x	4	o	4	**Contrainte Locale**	Non	
80	Emplacement(s) privatif(s)	NA	NA			**Contrainte Locale**	Oui	Zone piètone
81	Garage ou abri couvert privatif	o	2	n	0			
	Balcon, loggia, terrasse, jardin					**Surface relevée (m2)**		
82	Logement avec balcon, loggia ou veranda (3m² minimum)	o	2	n	0			Ni balcon, ni terrasse
83	Logement avec terrasse ou jardin privé (8m² minimum)	o	3	n	0			
84	Logement avec parc ou jardin (50m² minimum)	o	4	n	0			
85	Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état	o	2	n	0			Pas d'extérieur
86	Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur	o	2	n	0			
	Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement							
87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	o	2	n	0			
88	Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	o	2	n	0			
89	Piscine extérieure ou intérieure	o	2	n	0			
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	o	2	n	0			
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	NA	NA			**Localisation non adaptée**	Oui	
	Environnement							
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	o	2	n	0			
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	o	3	o	3			Espace culturel
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	o	3	o	3			Centre ville
	1.6 État et propreté des installations et des équipements							
95	Les sanitaires (toilettes et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	ONC	5	o	5			
96	Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état	ONC	5	o	5			
97	Le mobilier est propre et en bon état	ONC	5	o	5			
98	La literie est propre et en bon état	ONC	5	o	5			
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	ONC	5	o	5			

Chapitre 2 : Service au client								
	2.1 Qualité et fiabilité de l'information au client							
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	x	3	o	3			
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	x	2	o	2			QR code - Informations FR / GB
	2.2 Les services proposés							
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	x	3	o	3			
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	o	2	o	2			
104	Existence d'une boite à clé ou système équivalent	o	2	o	2			
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	x	2	o	2			Information dans livret d'accueil
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	x	2	o	2			Information dans livret d'accueil
107	Linge de table	x	2	o	2			
108	Lits faits à l'arrivée proposés sytématiquement par le loueur	o	2	o	2			
109	Matériel pour bébé à la demande	x	2	o	2			
110	Service de ménage proposé systématiquement	x	2	o	2			
111	Présence de produits d'entretien	x	2	o	2			
112	Adaptateurs électriques	o	2	o	2			
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	o	2	o	2			https://lappartdavignon.com/
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue	o	1	o	1			Anglais
115	Animaux de compagnie admis	o	2	n	0			Non accepté

	Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable							
	3.1 Accessibilité							
	Information, sensibilisation							
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	x	2	o	2			Information sur le site internet
	Autres services							
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs	o	2	n	0			
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	o	2	n	0			
119	Présence de WC avec barre d'appui	o	2	n	0			
120	Largeur de toutes les portes adaptées	o	2	n	0			
121	Document accessible mis à disposition	x	1	o	1			
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	o	3	n	0			
	3.2 Développement durable							
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	x	3	o	3			Ampoules basse consommation
124	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	o	1	o	1			Double vitrage
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	o	2	n	0			
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	x	3	o	3			Chasse double flux
127	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	o	1	o	1			Douche avec mitigeur
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	x	1	o	1	**Mise en place dans la commune ou l'immeuble**	Oui	
129	Existence d'un composteur	o	1	o	1			
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	x	2	o	2			
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	o	2	o	2			
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	x	1	o	1			
133	Obtention d'un label environnemental	o	3	n	0			

V1-2023

ETOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

RÉSULTATS DU RAPPORT

cofrac Accréditation N° 3-0810 Portée disponible sur www.cofrac.fr
INSPECTION

Adresse du logement meublé :

8 RUE POMMIER
84000
AVIGNON

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	176
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de a)	168
c) Nombre de points obligatoires atteints :	**176**
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	**OUI**
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	0
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	110
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5*	22
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	22
h) Nombre de points à la carte atteints :	**45**
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	**OUI**

V1-2023

Nom de l'inspecteur : THIERRY DION

20 janvier 2024

ETOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
8 rue Marceau
11430 GRUISSAN
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@sfr.fr / www.etoiles-de-france.fr
ORGANISME NATIONAL DE REFERENCE

V1-2023